

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REPRESENTATION DE GRANDANGOULEME - COUR  
ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX -  
PROCEDURE N° 2000326

Direction Ressources - Conseil  
juridique  
N° 2021-D-156

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la délibération n°130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême,
- Vu, la procédure en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux de la procédure n° 2000326.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – De mandater la SELARL Valadou Josselin et Associés, à effet de défendre les intérêts de GrandAngoulême dans le cadre de la procédure n° 2000326 engagée devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

**Article 2** – Les crédits sont inscrits au budget principal – article 6227.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 JUIN 2021

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 17 JUIN 2021  
Publié ou notifié,  
Le 17 JUIN 2021